



[www.expeditionmed.eu](http://www.expeditionmed.eu)

## Convention de mise à disposition de l'exposition « Océans et mers plastifiées »

Entre les soussignés :

L'association « Expédition MED », représentée par Bruno Dumontet, ci-dessous désignée « le loueur »  
adresse : 4, allée des Avettes - 56230 Questembert : Tél : 06 34 48 13 05  
N° de récépissé de déclaration : W563002363 / SIREN : 524 455 201 00029  
contact : [bruno.dumontet@expeditionmed.eu](mailto:bruno.dumontet@expeditionmed.eu)

et,

Laval Agglomération, représentée par son président, ci-dessous désigné « le bénéficiaire »  
adresse : 1, place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 Laval Cedex  
SIRET : 20008339200056

### 1 / Objet de la convention

La présente convention porte sur la mise à disposition, le transport, le montage et le démontage de l'exposition intitulée : « Océans et mers plastifiées »

### 2 / Lieu de l'exposition, dates de location :

Le ZOOM, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Laval  
Adresse : 21, Rue du Douanier Rousseau, 53000 Laval.

Contact : Jeanne-Marie MAS [Jeanne-marie@agglo-laval.fr](mailto:Jeanne-marie@agglo-laval.fr) Téléphone : 02.43.49.47.81

Contact : Karima FERRI / Responsable du service prévention des déchets  
[karima.ferri@agglo-laval.fr](mailto:karima.ferri@agglo-laval.fr) Téléphone : 02 53 74 11 16 / 06 19 77 65 02

**Période : du samedi 22 octobre au dimanche au 09 janvier 2023.**

Montage : 19 et 20 octobre 2022 / Démontage 09 et 10 janvier 2023 (dates à modifier éventuellement).

### 3 / Transport, montage et démontage

L'association Expédition MED prend en charge : le transport aller et retour, le montage, le démontage de l'exposition, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Pour le montage et le démontage le bénéficiaire s'engage à mettre du personnel à disposition pour aider au chargement et déchargement ainsi qu'au montage et démontage avec également une personne connaissant les contraintes techniques des espaces dédiés à l'exposition.

Le bénéficiaire s'engage :

- à assurer le gardiennage pendant les visites durant toute la période de mise à disposition de l'exposition.
- à faire les démarches nécessaires pour que la salle de l'exposition soit à disposition pour les dates du montage et qu'il bénéficie de toutes les autorisations et assurances nécessaires pour son utilisation ainsi que des branchements électriques fonctionnels
- à vérifier que la salle bénéficie de toutes les normes indispensables pour accueillir du public.

#### 4 / Assurance

Le bénéficiaire s'engage à assurer l'exposition, pour une valeur de 20 000 €, (vingt mille euros) auprès d'une compagnie d'assurance de son choix et de fournir un justificatif au loueur. Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir durant toute la durée de l'exposition. L'exposition est réputée être en bon état à son départ des locaux de l'association et il appartient au bénéficiaire de vérifier l'état de l'exposition au moment de son installation avec « Expédition MED ». Pour ce faire, un état des lieux est réalisé contradictoirement par l'association et Laval Agglomération. L'association « Expédition MED » vérifie l'état de l'exposition dès la fin de l'exposition au moment du démontage en présence du bénéficiaire. Cette vérification donne lieu à un état des lieux dressé contradictoirement par l'association et Laval Agglomération.

**En cas de dégradation, perte ou vol de l'exposition :** Les matériels détériorés ou non restitués, quelle qu'en soit la cause, seront remplacés à l'identique, valeur à neuf, aux seuls frais du bénéficiaire. Le montant des réparations et remplacements sera facturé au bénéficiaire qui prendra à sa charge les formalités auprès de son assureur sans délai, ainsi que la charge financière de la franchise de l'assurance. Pendant toute la durée de location, le bénéficiaire s'engage à entretenir l'exposition, à la maintenir en bon état d'usage, le tout à ses frais et sous sa propre responsabilité.

#### 5 / Durée et réservation

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de dernière signature par l'une ou l'autre des parties et expire à complète exécution des obligations des parties. Les périodes et durée de location sont définies à l'article 2. Le contrat de location pourra être reconduit au-delà de la période arrêtée sur demande expresse du bénéficiaire et sous réserve des disponibilités du calendrier des réservations de l'exposition. Toute période supplémentaire à la période initialement arrêtée sera formalisée par la signature d'un avenant à la présente convention, précisant la modification de la durée de prêt et les modalités financières.

#### 6 / Conditions financières

Le montant global comprenant l'ensemble de la prestation, la location, le transport, le montage et démontage de l'exposition, les frais de restauration et d'hébergement de l'équipe Expédition MED pour la durée convenue est de : **7046€ (Sept mille quarante-six euros)** (T.V.A. non applicable article 293 B du code général des impôts – article 5 de la loi 91-716 du 26 juillet 1991).

Le bénéficiaire s'engage à régler un acompte de 50% = 3523 € à la signature de la convention de réservation et le solde = 3523€ à la fin du montage de l'exposition, par virement à l'ordre d'Expédition MED.

#### 7/ Utilisation des logos et visuels de l'association relatifs à l'exposition « Océans plastifiés »

Afin de promouvoir l'exposition, l'association Expédition MED autorise Laval Agglomération à utiliser son logo et les visuels liés à l'exposition « Océans et mers plastifiés » sur tout support. Les parties conviennent que l'utilisation du logo et des visuels de l'association et de l'exposition ne fera pas l'objet d'une rémunération supplémentaire.